

Informations relatives à la reprise de l'approvisionnement en eau

Quand devez-vous utiliser ce document de reprise ?

- Vous déménagez dans une nouvelle habitation et souhaitez mettre le contrat d'eau à cet endroit à votre nom ?
Dans ce cas, vous reprenez le contrat d'eau du client sortant.
- Le contrat d'eau de votre habitation actuelle est également à votre nom ?
Dans ce cas, vous réglez également cette reprise avec le repreneur de votre habitation actuelle.

Vous utilisez également ce document lorsque vous reprenez le **contrat d'eau de quelqu'un d'autre, par exemple :**

- en tant que propriétaire si vous n'avez pas encore de nouveau locataire
- en tant que nouveau colocataire, à la fin d'une relation...

Vous ne pouvez pas utiliser ce document pour demander ou rouvrir un raccordement à l'eau potable.

En tant que repreneur, notez toujours le nombre de personnes domiciliées (inscrites officiellement à la commune) pour obtenir une réduction correcte sur votre facture d'eau.

Complétez toutes les données. De cette manière, nous pourrons traiter le document de reprise rapidement et correctement.

Où pouvez-vous trouver votre numéro du compteur d'eau et votre relevé du compteur d'eau ? Consultez à cet effet dewatergroep.be/releve-du-compteur-deau-questions.

📌 Utilisez un nouveau document de reprise par adresse.

Comment remplir le document de reprise ?

Imprimez 2 exemplaires de ce document de reprise ou ouvrez ce document de reprise sur votre ordinateur. Remplissez-le ensemble le jour du transfert des clés et signez-le (sur papier ou numériquement). Prenez également une photo du compteur d'eau sur laquelle nous pouvons bien lire le relevé du compteur d'eau et le numéro du compteur d'eau.

Conservez tous deux un exemplaire original de ce document de reprise. Le client sortant ou le repreneur envoie le plus vite possible une copie de ce document de reprise à De Watergroep, avec une photo du relevé du compteur d'eau et une copie de la carte d'identité.

Jusqu'à ce point, le client sortant reste responsable de frais éventuels.

Quid si, en tant que repreneur, vous n'êtes pas encore client de De Watergroep ?

Une fois que nous avons traité le document de reprise, vous recevez une confirmation de contrat avec votre compte client et un code d'accès. Vous avez besoin de ces données pour vous enregistrer sur notre zone client en ligne.

Que dois-je remplir sous « Logement locatif » ?

Notez les données du propriétaire le plus récent de l'habitation. Le propriétaire le plus récent est-il le client sortant ou le repreneur ? Dans ce cas, il suffit de cocher la case « propriétaire » sous « Données du client sortant » ou « Données du repreneur ».

Quid si l'habitation reste inhabitée pendant une longue période ?

L'habitation est-elle inoccupée pendant une longue période, par exemple en cas de décès ou de rénovation ? Dans ce cas, il est préférable de demander la résiliation de votre contrat d'eau et le retrait de votre compteur d'eau. Sinon, vous restez responsable des coûts fixes.

Voir dewatergroep.be/retrait.

📌 Attention : faire enlever un compteur d'eau coûte également de l'argent.